



# LE BULLETIN MUNICIPAL

Mairie de GOURBIT

n° 6

AOUT 2003

☎ 05 61 05 16 14

e-mail: [commune.gourbit@wanadoo.fr](mailto:commune.gourbit@wanadoo.fr)

## EDITORIAL



*Chers Concitoyens,*

*Le programme élaboré par le Conseil Municipal dès son installation prend corps.*

*Ainsi, le projet d'un restaurant au moulin du village est aujourd'hui une réalité. Cette réalisation a le double mérite de sauvegarder le patrimoine bâti de la commune et de créer une activité économique dans le village.*

*Avec la réparation du clocher de l'église et la création d'un parking, voilà une première étape de franchise.*

*Dès le mois de septembre, débiteront les travaux de la première tranche de l'agrandissement du cimetière, de la remise à neuf des trois logements sociaux situés au-dessus de la Mairie et divers travaux d'entretien de la voirie. Un projet d'architecte verra prochainement le jour pour la nouvelle Mairie.*

*Pour les hivers à venir, un engin mécanique doté d'une lame à neige facilitera la tâche de l'employé municipal et soulagera celle des habitants du village.*

*Nous aurons bien sûr l'occasion de vous entretenir de tout cela au fur et à mesure de l'état d'avancement des dossiers.*

*En matière de communication, le Conseil Municipal vient d'ouvrir un site internet dont vous trouverez plus loin les modalités d'accès. Ce site vous réserve toutes sortes d'informations.*

*Les conseillers et moi-même restons attentifs aux questions ou suggestions qui iraient dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune, permanents ou non, ou simplement vacanciers.*

*A tous, bonne fin de vacances.*

**LE MAIRE**

## LETTRE OUVERTE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Devant la multiplication des plaintes et doléances émanant de la population, concernant des actes d'incivisme et de vandalisme caractérisés, ayant pour origine des enfants du village.

Il est de mon devoir, de porter à votre connaissance, la décision prise par le Conseil Municipal de mettre en œuvre toute mesure ayant pour objet de sanctionner les auteurs dûment reconnus de tout acte d'incivisme ou de vandalisme contrevenant aux lois et règles en vigueur.

Afin d'éviter la mise en responsabilité des parents au regard des contrevenants, je vous saurais gré, Monsieur, Madame, d'user de votre saine influence sur vos enfants, pour leur faire prendre conscience des graves conséquences que cela pourrait avoir pour eux et leurs familles.

Comptant sur votre sens du civisme, veuillez, Monsieur, Madame, agréer mes respectueuses salutations.

Le Maire

## RAPPEL

### CONSTRUCTIONS, TRAVAUX

Il est rappelé aux propriétaires fonciers bâti ou non bâti que les constructions et travaux de réfection d'immeubles sont soumis à une réglementation clairement définie par les textes de loi en vigueur et les PLU (ancien POS).

Tout projet de construction doit faire l'objet d'une demande préalable de permis de construire et d'une demande d'autorisation de voirie.

Toute réfection d'immeuble, toiture, mur de clôture,.... sont soumis à une autorisation de voirie.

Les raccordements au réseau d'assainissement sont obligatoires et doivent aussi faire l'objet d'une autorisation préalable de voirie.

Si vous êtes porteur d'un projet, veuillez consulter en Mairie.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions fort coûteuses qu'il vaut mieux éviter.

Le Web .....

# MON CLOCHER.COM

« GOURBIT »

Le site Internet de notre commune est né, il est sur : « Mon clocher.com ». Il suffit d'écrire « GOURBIT » sur le panneau d'attente et de se promener au travers des différents articles.

Ce site a pour but d'être un support de communication pour les informations circulant au sein de la commune.

L'originalité de ce site réside dans le fait que la Mairie ou les habitants peuvent être à la fois lecteurs et acteurs.

En effet, beaucoup d'informations locales seront publiées sur le site par les personnes habilitées par le Maire.

Nous disposons ainsi d'une mémoire accessible au plus grand nombre, soit par dates, soit par thèmes.

Les informations Municipales sont disponibles en accès direct de n'importe quel endroit pourvu d'un accès internet.

Pour le Conseil Municipal  
Bernard DEFFARGES

## Le 8 mai 2003

Ce 8 mai 2003, après lecture du message du Ministre des anciens combattants par Monsieur le Maire, la doyenne du village dépose la gerbe de fleurs traditionnelles.



Un moment de convivialité à l'initiative du Conseil Municipal.



JOURNEE MEMORABLE !

GOURBIT a vécu le 06 juin 2003, une belle journée qui restera longtemps dans les mémoires des nombreuses personnes qui assistaient à l'inauguration du restaurant du Moulin de Langoust.

Longtemps centre économique du village, le Moulin de Langoust, avait des activités anciennes : scierie, auberge, café, tabac journaux.

Il retrouve vie aujourd'hui dans la reprise de la restauration.

Cette réalisation, dont l'intérêt économique ne peut être nié, joue d'ores et déjà un rôle d'animation, de lieu de rencontre et d'échange, contribuant ainsi à la vie du village.



De gauche à droite : M. le Sénateur JP. BEL, M. le Sous Préfet Ch. RICARDO, M. le Conseiller Général A. DURAN, M. le Maire de Gourbit F. TEYCHENE.

Le Conseil Municipal